

ASS AUDAT.VAR

293 route de la seyne
TECHNOPOLE VAR MATIN
83190 OLLIOULES

SIRET 45147689900013

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

<i>Bilan Actif</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>2</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>3</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>4</i>
<i>Détail de l'Actif</i>	<i>5</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>6</i>
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	<i>8</i>
<i>Annexe complémentaire</i>	<i>12</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>20</i>
<i>Amortissements</i>	<i>21</i>
<i>Provisions</i>	<i>22</i>
<i>Créances et dettes</i>	<i>23</i>
<i>Crédit-Bail</i>	<i>24</i>
<i>Variation des fonds propres</i>	<i>25</i>
<i>Charges constatés d'avance</i>	<i>26</i>
<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>27</i>
<i>Détermination de la Capacité d'Autofinancement</i>	<i>28</i>
<i>Tableau des Emplois et Ressources</i>	<i>29</i>
<i>Tableau de Financement</i>	<i>30</i>
<i>Du résultat à la trésorerie</i>	<i>31</i>
<i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	<i>32</i>
<i>Rapport de gestion 2025</i>	<i>33</i>

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	52 482	52 482		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	429 403	368 565	60 838	44 086
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	10 059		10 059	10 059
	TOTAL (III)	491 943	421 047	70 896	54 144
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	302 864		302 864	57 538
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	195 615		195 615	42 323
	Charges constatées d'avance	23 425		23 425	23 725
	Valeurs mobilières de placement	300 000		300 000	300 000
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	1 101 912		1 101 912	1 411 296
	TOTAL (IV)	1 923 815		1 923 815	1 834 882
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	2 415 758	421 047	1 994 712	1 889 026

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	927 313	927 313
	Réserves pour projet de l'entité		
FONDS PROPRES	Autres		
	Report à nouveau	402 988	402 471
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs		
	Excédent ou déficit de l'exercice	22 899	517
	Total des fonds propres (situation nette)	1 353 201	1 330 302
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	1 353 201	1 330 302
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	27 540	
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics		
Fonds reportés et dédiés	Total des fonds reportés et dédiés	27 540	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	211 841	211 269
	Total des provisions	211 841	211 269
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 182	31 171
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	291 232	281 411
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
DETTES	Autres dettes	74 682	8 020
	Produits constatés d'avance	7 034	26 853
	Total des dettes (1)	402 130	347 455
TOTAL PASSIF	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 994 712	1 889 026
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		402 130	347 455
(2) Dont emprunts participatifs			

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 232 068	1 217 009
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	146 455	125 217
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	849 329	714 444
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		4 450
Utilisations des fonds dédiés			
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 000		
Autres produits	10	286	
Total des produits d'exploitation		2 228 861	2 061 406
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	433 158	468 864
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	94 247	85 521
	Salaires	1 102 182	1 022 879
	Cotisations sociales	528 137	459 924
	Dotation aux amortissements et dépréciations	17 711	25 209
	Dotation aux provisions	572	
	Reports en fonds dédiés	27 540	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	11	60
	Total des charges d'exploitation		2 203 558
RESULTAT D'EXPLOITATION		25 303	(1 052)

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			25 303	(1 052)
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		4 393	5 446
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			4 393	5 446
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières				
RESULTAT FINANCIER			4 393	5 446
RESULTAT COURANT avant impôts			29 696	4 394
	Produits exceptionnels			
	Charges exceptionnelles			57
RESULTAT EXCEPTIONNEL				(57)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices			6 797	3 820
TOTAL DES PRODUITS			2 233 255	2 066 852
TOTAL DES CHARGES			2 210 355	2 066 335
EXCEDENT ou DEFICIT			22 899	517
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Annexe complémentaire

Etat exprimé en **euros**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 1 994 712 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 23 632 € avant affectation.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

1 REGLES GENERALES

- 1.1 Objet social
- 1.2 Conventions générales comptables appliquées
- 1.3 Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application
- 1.4 Informations à caractère fiscal

2 PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

- 2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles
- 2.2 Créances
- 2.3 Dettes
- 2.4 Dépréciations inscrites au bilan
- 2.5 Fonds dédiés
- 2.6 Traitement des conventions de financement
- 2.7 Contributions volontaires
- 2.8 Engagements financiers hors bilan et autres informations
- 2.9 Informations sur la masse salariale
- 2.10 Informations complémentaires
- 2.11 Evénements particuliers

Annexe complémentaire

Etat exprimé en **euros**

1. REGLES GENERALES

1.1 Objet social

L'Association a pour objet, dans un souci d'harmonisation des politiques urbaines et de cohérence des projets de ses membres, l'observation de leur territoire commun ainsi que l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre, dans un cadre partenarial, des programmes d'études, notamment, prospectives, permettant la définition de projets d'aménagement, d'urbanisme, de déplacement et de développement économique.

Elle exerce l'ensemble des missions dévolues aux agences d'urbanisme définies à l'article L132-6 du Code de l'urbanisme.

Elle a vocation à intervenir, pour le compte de ses adhérents ou de tiers, plus particulièrement dans les domaines de l'urbanisme, de la planification, de l'habitat et du logement, du développement économique et social, des mobilités, des paysages et de l'environnement, des loisirs, du tourisme, de la formation, de la culture et de la communication.

L'Association est admise à effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en favoriser la réalisation pour ses adhérents ou des collectivités ou établissements publics non adhérents.

1.2 Conventions générales comptables appliquées

Pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2025, les conventions du Plan Comptable Général ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des observations portées au paragraphe 1.2 « changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application »,
- Indépendance des exercices.

Il a été fait application des dispositions particulières du règlement n°2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Annexe complémentaire

Etat exprimé en **euros**

1.3 Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis conformément au règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités des comptes annuels des associations et fondations, tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06 et n°2023-03, relatif à la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement modifie notamment la présentation du compte de résultat, la définition du résultat exceptionnel et supprime la technique des transferts de charges.

Le résultat exceptionnel comprend exclusivement les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, au sens de l'article 513-5 du plan comptable général.

Les opérations ne répondant pas à cette définition sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, selon leur nature.

La technique des transferts de charges a été supprimée. Les opérations concernées sont comptabilisées selon leur nature économique.

Les remboursements et compensations de charges sont enregistrés en diminution des charges correspondantes.

Les refacturations de charges sont comptabilisées en produits d'exploitation.

Les indemnités d'assurance sont comptabilisées dans les comptes de produits prévus à cet effet.

Ces changements de règles comptables peuvent affecter la comparabilité de certains postes du compte de résultat avec ceux de l'exercice précédent, sans impact sur le résultat net de l'exercice.

1.4 Informations à caractère fiscal

L'association est considérée comme exonérée des impôts commerciaux sur une partie de ses activités et est soumise à la TVA et impôt sur les sociétés sur une autre, elle dépose une déclaration fiscale au service des impôts, sur cette partie d'activité.

Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

2. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles et Tableau des amortissements

Règles comptables relatives à la définition, à la valorisation et la dépréciation des actifs

Elles sont conformes aux récents règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

Immobilisations décomposables

L'analyse de chaque catégorie d'immobilisations a ou n'a pas fait ressortir d'immobilisations ayant un caractère décomposable, c'est-à-dire d'immobilisations possédant un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure principale de l'immobilisation.

Modalités d'amortissement retenues

Conformément au plan comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté.

Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire (L).

Les taux les plus couramment appliqués sont les suivants :

Immobilisations incorporelles et corporelles	Mode (L/D)	Durée
Logiciels et immobilisation incorporelles	L	1 – 10ans
Installation matériel et outillage	L	10 ans
Matériels de transport	L	3 – 5 ans
Matériels de bureau et informatique	L	2 – 5 ans
Mobiliers	L	5 – 10 ans

Annexe complémentaire

Etat exprimé en **euros**

2.2 Créances

Tableau Etat des créances et des dettes

On relève principalement :

Le poste « Créances Usagers et Comptes rattachés » : 302 864 € (Participations à recevoir)

Le poste « Autres Créances » : 195 615 € (Subventions et autres produits à recevoir).

2.3 Dettes

Tableau Etat des créances et des dettes

On relève principalement :

Le poste « Dettes fournisseurs », d'un montant de 29 182 €, qui enregistre les factures d'achats non réglées au 31/12/2025 et les factures fournisseurs non reçues, concernant des dépenses à rattacher à l'exercice clos.

Le poste « Dettes fiscales et sociales », d'un montant de 291 232 € comprend des cotisations sociales du dernier trimestre, non encore réglées au 31/12/2025, des provisions pour congés payés et charges sociales et fiscales rattachée.

2.4 Dépréciations inscrites au bilan

Tableau des provisions et dépréciations inscrites au bilan

Les dépréciations de l'actif

Néant

Les provisions inscrites au passif (provisions pour risques et pour charges)

Provision pour indemnités départs retraite : 211 841 €

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R- 01 du CNC.

Taux d'actualisation : 0.98 %

Âge de départ en retraite : tranche 60-67 ans

Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

2.5 Fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés

A la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée, est inscrite en charge en « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan en « fonds dédiés ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Les fonds dédiés constitués au 31/12/2025 sont de 27 540€: pour la subvention état fond vert.

2.6 Traitement des conventions de financement

Tableau : Principales ressources d'exploitation de l'association – Subventions d'investissement non renouvelables - Suivi des fonds dédiés – Produits constatés d'avance

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits de l'association, lorsque :

- Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur,
- Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties.

La part non consommée des subventions de fonctionnement affectées est inscrite en fonds dédiés (Cf2.5).

Les subventions d'investissement : Le Règlement n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ne retient que les dispositions du Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général. Il s'agit d'un changement de méthode comptable avec traitement rétrospectif.

2.7 Contributions volontaires

Néant

2.8 Engagements financiers hors bilan et autres informations

Engagements pris en matière de retraite

Voir paragraphe 2.4 sur les provisions pour risques et charges.

Engagements reçus

Néant

Annexe complémentaire

Etat exprimé en **euros**

Effectif de l'AUDAT VAR

Effectif moyen en 2025 : 22.86 salariés (Equivalent Temps Plein)

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (article 30 de la loi n°3006-586 du 23 mai 2006)

Rémunérations : 214 010 €

Avantages en nature : 2 170 €

2.9 Informations sur la masse salariale

	BRUT	CHARGES FISCALES ET SOCIALES	CDD	CDI	ETP	Dont embauche durant l'année	Dont sorties durant l'année
	1 048 125 €	675 167 €	1	27	22.86	5	2
Cadres	1 012 871 €	648 571 €		26	21.61	4	2
Employés	35 254 €	26 596 €	1	1	1.25	1	

Annexe complémentaire

Etat exprimé en **euros**

2.10 Informations complémentaires

Financiers	Montant (€)
TPM (Toulon Provence Métropole)	220 218 €
Urbasud	11 000 €
Communauté de communes Cœur du Var	35 046 €
ETAT	261 509 €
ARS	8 011 €
Communauté de communes Porte des Maures	15 000 €
Communauté de communes Golfe de St Tropez	112 006 €
Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume	30 000 €
Communauté de communes Vallée du Gapeau	40 620 €
Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon	38 026 €
Dracénie Provence Verdon agglomération	25 494 €
Communauté de communes Pays de Fayence	5 115 €
Communauté de communes Provence Verdon	12 584 €
Dreal PACA	14 000 €
DRAAF PACA	20 700 €
Total	849 329 €

2.11 Evénements particuliers

Voir 1.3

Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	52 482					52 482
	TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 482					52 482
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	96 509		19 958			116 467
	Matériel de transport	9 010				6 600	2 410
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	296 021		14 504			310 525
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	401 540		34 463		6 600	429 403
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	10 059					10 059
	TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 059					10 059
TO TAL		464 080		34 463		6 600	491 943

Amortissements

Etat exprimé en euros		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	1 à 10	Linéaire	52 482			52 482
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			52 482			52 482
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	5 à 10	Linéaire	65 571	7 224		72 795
	Matériel de transport	5 ans	Linéaire	9 010		6 600	2 410
	Matériel de bureau, mobilier	5 à 10	Linéaire	282 873	10 487		293 360
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			357 454	17 711	6 600	368 565	
TOTAL				409 936	17 711	6 600	421 047

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	211 269	572		211 841
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	211 269	572		211 841
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		211 269	572		211 841
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			572		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	10 059		10 059
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	302 864	302 864	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	793	793	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 808	7 808	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	177 509	177 509	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	9 505	9 505	
	Charges constatées d'avance	23 425	23 425	
	TOTAL DES CREANCES	531 962	521 903	10 059
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	29 182	29 182		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	95 233	95 233		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	148 832	148 832		
	Impôts sur les bénéfices	6 797	6 797		
	Taxes sur la valeur ajoutée	26 960	26 960		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	13 410	13 410		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	74 682	74 682		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	7 034	7 034		
	TOTAL DES DETTES	402 130	402 130		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves	927 313				927 313
Autres réserves					
Report à nouveau	402 471	517			402 988
Excédent ou déficit de l'exercice	517	(517)	22 899		22 899
Situation nette	1 330 302		22 899		1 353 201
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 330 302		22 899		1 353 201

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				23 425
charges constatées d'avance			23 425	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				23 425

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION produits constatés d'avance		7 034	7 034
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			7 034

Détermination de la
capacité d'autofinancement

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Nombre de mois de la période	12	12	12
Résultat net	22 899	517	5 500
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	18 283	25 209	66 727
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		2 281	
+/- Plus ou moins values de cessions	(1 000)		
- Subventions d'investissement rapportées au résultat			
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	40 182	23 446	72 227

Tableau des Emplois et Ressources

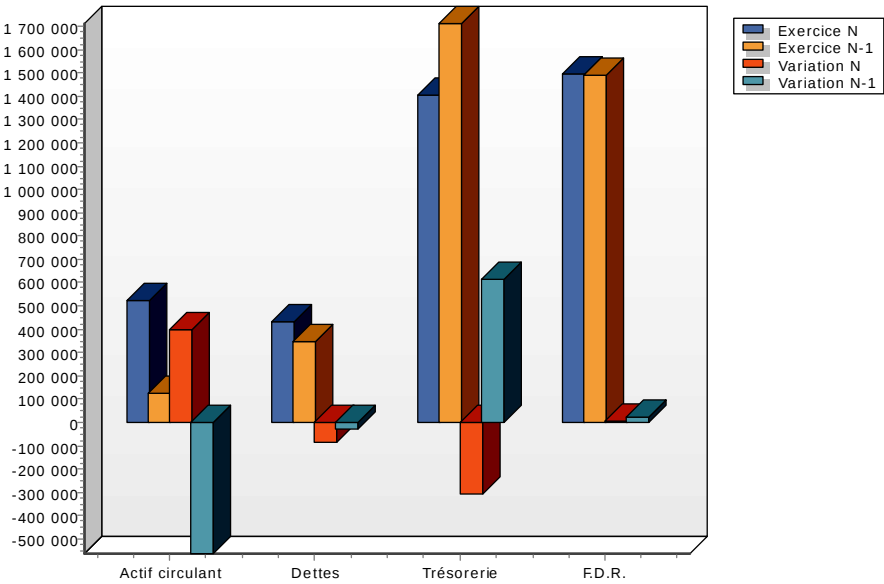
Règlement ANC 2022-06		Etat exprimé en euros Etat en valeurs brutes	31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS	Distributions mises en paiement au cours de l'exercice			
	Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :			
	Immobilisations incorporelles			
	Immobilisations corporelles		34 463	
	Immobilisations financières			
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)			
	Réductions de capitaux propres et prélèvements			
	Remboursements de dettes financières (b)			
	TOTAL DES EMPLOIS		34 463	
Détermination de la Capacité d'autofinancement	Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)		(1 161 941)	(1 197 528)
	+ Autres produits (d'exploitation)		1 232 078	1 219 465
	- Autres charges (d'exploitation)		27 551	60
	+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
	+ Produits financiers		4 393	5 446
	- Charges financières			
	+ Produits exceptionnels			
	- Charges exceptionnelles			57
	- Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
	- Impôts sur les bénéfices		6 797	3 820
	= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE		40 182	23 446
RESSOURCES	Capacité d'autofinancement de l'exercice		40 182	23 446
	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :			
	Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		1 000	
	Cessions ou réduction d'immobilisations financières			
	Augmentation des capitaux propres :			
	Augmentation de capital ou apports			
	Augmentation des autres capitaux propres			
	Augmentation des dettes financières (b) (c)			
	TOTAL DES RESSOURCES		41 182	23 446
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL			6 719	23 446

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice
 (b) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
 (c) Hors primes de remboursement des obligations

Tableau de Financement

Etat exprimé en euros Etat en valeurs brutes Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Début d'exercice	Fin d'exercice	Emplois/Ressources	Emplois/Ressources
ACTIF CIRCULANT	Stocks				
	Clients	57 538	302 864	245 326	(416 773)
	Autres créances	66 048	219 040	152 992	(145 761)
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	123 586	521 903	398 317	(562 534)
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	31 171	29 182	1 990	(4 938)
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	316 284	400 488	(84 204)	(23 988)
	TOTAL DETTES A COURT TERME	347 455	429 670	(82 214)	(28 926)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		(223 869)	92 234	316 103	(591 460)
TRESORERIE	Disponible	1 711 296	1 401 912	(309 384)	614 905
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque				
	TOTAL TRESORERIE	1 711 296	1 401 912	(309 384)	614 905
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		1 487 427	1 494 146	6 719	23 446

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif



Du résultat à la trésorerie

		31/12/2025	
		Impact sur la trésorerie	
		Recette	Dépense
	Etat exprimé en euros		
	Etat en valeurs nettes		
	Règlement ANC 2022-06		
Votre résultat comptable est de		22 899	
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie (amortissements, provisions, valeur nette comptable des éléments d'actif cédés)		18 283	
Produits intégrés dans le résultat mais ne donnant pas lieu à une entrée en trésorerie (reprises sur provisions, ...)			1 000
Capacité de l'entreprise à financer elle-même son exploitation		40 182	
Votre entreprise a en plus bénéficié de :			
Financement externe			
Produits des cessions et réductions des immobilisations financières		1 000	
Apports et comptes courants			
Nouveaux emprunts contractés sur l'exercice			
Subventions obtenues sur l'exercice			
Total des ressources externes		1 000	
Mais votre entreprise a des :			
Éléments à financer			
Dividendes			
Acquisitions d'éléments immobilisés			34 463
Prélèvements et comptes courants			
Montant consacré au remboursement du capital des emprunts			
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Total des besoins de financement de l'exercice			34 463
Compte tenu de :			
La situation de trésorerie de l'exercice précédent		1 711 296	
La situation de trésorerie théorique à la fin de l'exercice devrait s'élever à		1 718 015	
Cependant votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant, qui se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :			
Variation des stocks			
Acomptes versés			
Variation des créances clients			245 326
Variation des autres créances			152 992
Acomptes reçus			
Variation des dettes fournisseurs			1 990
Variation des autres dettes		84 204	
Besoins générés par le financement du cycle d'exploitation			316 103
La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de		1 401 912	

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	7 340	6 584	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	7 340	6 584	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l’article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité								
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								

(*) pour les missions prévues au II de l’article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l’article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

--

RAPPORT DE GESTION

SOMMAIRE

Application des textes : C. com. art. L612-1, R612-2

SOMMAIRE	1
APPLICATION DES TEXTES : C. COM. ART. L612-1, R612-2.....	1
1. SITUATION DE L'ASSOCIATION DURANT L'EXERCICE ECOULE	2
1.1 ANALYSE DE L'ACTIVITE	2
1.2 ANALYSE DU BILAN	3
1.3 MENTIONS PARTICULIERES	3
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	3
3. EVENEMENTS POST CLOTURE.....	3
4. ACTIVITE DE L'ASSOCIATION EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	4
5. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET DANS LES METHODES RETENUES.....	4
6. EVOLUTION DE L'ASSOCIATION ET DES FINANCEMENTS	4
6.1 ANALYSE DE LA REALISATION DU BUDGET 2025	4
6.2 BUDGET PREVISIONNEL 2026.....	4

1. SITUATION DE L'ASSOCIATION DURANT L'EXERCICE ECOULE

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 présentent un résultat bénéficiaire de 22 899 € contre un bénéfice de 517 € en 2024.

Le total Bilan de l'exercice s'élève à 1 994 712 € contre 1 889 026 € pour l'exercice précédent.

1.1 Analyse de l'activité

Le résultat d'exploitation enregistre une augmentation de 26 355€.
Il est de 25 303 € en 2025 contre - 1052 € en 2024.

La structure des produits sur l'exercice est la suivante :

	2025	2024	Var	Var %
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 228 861	2 061 406	167 455	8%
PRODUITS FINANCIERS	4 393	5 446	- 1 053	-19%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-	
REPRISE DES FONDS DEDIES N-1	-	-	-	
TOTAL DES PRODUITS	2 233 254	2 066 852	166 402	8%

La structure des charges est la suivante :

	2025	2024	Var	Var %
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	433 158	468 864	- 35 707	-8%
IMPOTS ET TAXES	94 247	85 521	8 726	10%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	1 630 320	1 482 803	147 516	10%
AUTRES CHARGES	11	60	- 49	-81%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	17 711	25 209	- 7 499	-30%
DOTATIONS AUX PROVISIONS	572	-	572	
REPORTS EN FONDS DEDIES	27 540	-	27 540	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 203 558	2 062 458	141 100	7%
CHARGES FINANCIERES	-	-	-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	57	- 57	-100%
ENGAGEMENTS RESTANTS A REALISER	-	-	-	
IMPOTS	6 797	3 820	2 977	
TOTAL DES CHARGES	2 210 355	2 066 335	144 020	7%

L'activité fait ressortir un bénéfice net 22 899€.

1.2 Analyse du Bilan

Les fonds propres associatifs s'élèvent à 1 353 201 € au 31 décembre 2025 contre 1 330 302 € en 2024.

Les fonds dédiés sont de 27 540 €, au 31/12/2025.

Les provisions inscrites au passif (provisions pour risques et pour charges) au 31/12/2024, sont les suivantes :

- Provision pour indemnités départs retraite : 211 841 €

1.3 Mentions particulières

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis conformément au règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités des comptes annuels des associations et fondations, tel que modifié par le règlement ANC n° 2022-06 et n°2023-03 relatif à la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement modifie notamment la présentation du compte de résultat, la définition du résultat exceptionnel et supprime la technique des transferts de charges.

Le résultat exceptionnel comprend exclusivement les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, au sens de l'article 513-5 du plan comptable général.

Les opérations ne répondant pas à cette définition sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, selon leur nature.

La technique des transferts de charges a été supprimée. Les opérations concernées sont comptabilisées selon leur nature économique.

Les remboursements et compensations de charges sont enregistrés en diminution des charges correspondantes.

Les refacturations de charges sont comptabilisées en produits d'exploitation.

Les indemnités d'assurance sont comptabilisées dans les comptes de produits prévus à cet effet.

Ces changements de règles comptables peuvent affecter la comparabilité de certains postes du compte de résultat avec ceux de l'exercice précédent, sans impact sur le résultat net de l'exercice.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Néant

3. EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant

4. ACTIVITE DE L'ASSOCIATION EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant.

5. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET DANS LES METHODES RETENUES

Néant.

6. EVOLUTION DE L'ASSOCIATION ET DES FINANCEMENTS

6.1 Analyse de la réalisation du budget 2025

Le budget prévisionnel 2025 de l'association voté par le Conseil d'Administration s'établissait à 2 199 450 € de dépenses subventionnables.

6.2 Budget prévisionnel 2026

Le budget prévisionnel 2026 proposé est de 2 243 252 €.



Association AUDAT.VAR

**Parc Technopôle Var Marin
293 route de la Seyne-Sur-Mer
83190 OLLIOULES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

SIÈGE SOCIAL : 30 chemin de Saint-Henri, CS 90116, 13322 MARSEILLE CEDEX 16 – Tél : 0800 979 977 (Appel non surtaxé) – www.exco.fr

NOS BUREAUX

CANNES ♦ SALON-DE-PROVENCE
04 92 59 20 70 04 90 56 21 38

Aux membres de l'Association AUDAT.VAR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AUDAT.VAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable faisant suite à la première application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note 2.4 "Dépréciations inscrites au bilan" de l'annexe des comptes expose la méthodologie retenue pour l'évaluation de l'engagement pour départ en retraite d'un montant de 211 841 €.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et de leur caractère raisonnable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 26 juin 2026

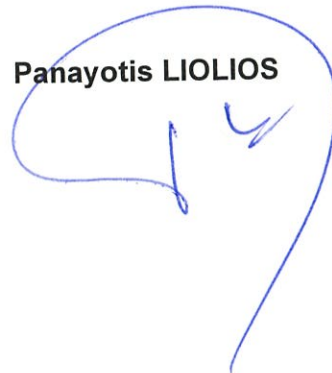
Le commissaire aux comptes

EXCO OMNI AUDIT

Séverine SCHIATTI



Panayotis LIOLIOS



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	52 482	52 482		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	429 403	368 565	60 838	44 086
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	10 059		10 059	10 059
	TOTAL (III)	491 943	421 047	70 896	54 144
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients, usagers et comptes rattachés	302 864		302 864	57 538
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	195 615		195 615	42 323
	Charges constatées d'avance	23 425		23 425	23 725
	Valeurs mobilières de placement	300 000		300 000	300 000
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	1 101 912		1 101 912	1 411 296
	TOTAL (IV)	1 923 815		1 923 815	1 834 882
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		2 415 758	421 047	1 994 712	1 889 026

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	927 313	927 313
	Réserves pour projet de l'entité		
FONDS PROPRES	Autres	402 988	402 471
	Report à nouveau		
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs		
	Excédent ou déficit de l'exercice	22 899	517
	Total des fonds propres (situation nette)	1 353 201	1 330 302
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	1 353 201	1 330 302
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	27 540	
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Fonds reportés et dédiés	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics		
	Total des fonds reportés et dédiés	27 540	
Provisions	Provisions pour risques	211 841	211 269
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	211 841	211 269
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	29 182	31 171
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes des legs ou donations	291 232	281 411
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	74 682	8 020
DETTES	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	7 034	26 853
	Total des dettes (1)	402 130	347 455
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 994 712	1 889 026
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	402 130	347 455
	(2) Dont emprunts participatifs		



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 232 068	1 217 009
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	146 455	125 217
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	849 329	714 444
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		4 450
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 000	
	Autres produits	10	286
Total des produits d'exploitation		2 228 861	2 061 406
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	433 158	468 864
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	94 247	85 521
	Salaires	1 102 182	1 022 879
	Cotisations sociales	528 137	459 924
	Dotation aux amortissements et dépréciations	17 711	25 209
	Dotation aux provisions	572	
	Reports en fonds dédiés	27 540	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	11	60
Total des charges d'exploitation		2 203 558	2 062 458
RESULTAT D'EXPLOITATION		25 303	(1 052)



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		25 303	(1 052)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 393	5 446
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		4 393	5 446
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		4 393	5 446
RESULTAT COURANT avant impôts		29 696	4 394
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		57
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(57)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		6 797	3 820
TOTAL DES PRODUITS		2 233 255	2 066 852
TOTAL DES CHARGES		2 210 355	2 066 335
EXCEDENT ou DEFICIT		22 899	517
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			



Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 1 994 712 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 23 632 € avant affectation.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

1 REGLES GENERALES

- 1.1 Objet social
- 1.2 Conventions générales comptables appliquées
- 1.3 Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application
- 1.4 Informations à caractère fiscal

2 PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

- 2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles
- 2.2 Créances
- 2.3 Dettes
- 2.4 Dépréciations inscrites au bilan
- 2.5 Fonds dédiés
- 2.6 Traitement des conventions de financement
- 2.7 Contributions volontaires
- 2.8 Engagements financiers hors bilan et autres informations
- 2.9 Informations sur la masse salariale
- 2.10 Informations complémentaires
- 2.11 Evénements particuliers



Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

1. REGLES GENERALES

1.1 Objet social

L'Association a pour objet, dans un souci d'harmonisation des politiques urbaines et de cohérence des projets de ses membres, l'observation de leur territoire commun ainsi que l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre, dans un cadre partenarial, des programmes d'études, notamment, prospectives, permettant la définition de projets d'aménagement, d'urbanisme, de déplacement et de développement économique.

Elle exerce l'ensemble des missions dévolues aux agences d'urbanisme définies à l'article L132-6 du Code de l'urbanisme.

Elle a vocation à intervenir, pour le compte de ses adhérents ou de tiers, plus particulièrement dans les domaines de l'urbanisme, de la planification, de l'habitat et du logement, du développement économique et social, des mobilités, des paysages et de l'environnement, des loisirs, du tourisme, de la formation, de la culture et de la communication.

L'Association est admise à effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en favoriser la réalisation pour ses adhérents ou des collectivités ou établissements publics non adhérents.

1.2 Conventions générales comptables appliquées

Pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2025, les conventions du Plan Comptable Général ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des observations portées au paragraphe 1.2 « changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application »,
- Indépendance des exercices.

Il a été fait application des dispositions particulières du règlement n°2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.



Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

1.3 Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis conformément au règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités des comptes annuels des associations et fondations, tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06 et n°2023-03, relatif à la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement modifie notamment la présentation du compte de résultat, la définition du résultat exceptionnel et supprime la technique des transferts de charges.

Le résultat exceptionnel comprend exclusivement les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, au sens de l'article 513-5 du plan comptable général.

Les opérations ne répondant pas à cette définition sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, selon leur nature.

La technique des transferts de charges a été supprimée. Les opérations concernées sont comptabilisées selon leur nature économique.

Les remboursements et compensations de charges sont enregistrés en diminution des charges correspondantes.

Les refacturations de charges sont comptabilisées en produits d'exploitation.

Les indemnités d'assurance sont comptabilisées dans les comptes de produits prévus à cet effet.

Ces changements de règles comptables peuvent affecter la comparabilité de certains postes du compte de résultat avec ceux de l'exercice précédent, sans impact sur le résultat net de l'exercice.

1.4 Informations à caractère fiscal

L'association est considérée comme exonérée des impôts commerciaux sur une partie de ses activités et est soumise à la TVA et impôt sur les sociétés sur une autre, elle dépose une déclaration fiscale au service des impôts, sur cette partie d'activité.



Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

2. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles et Tableau des amortissements

Règles comptables relatives à la définition, à la valorisation et la dépréciation des actifs

Elles sont conformes aux récents règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

Immobilisations décomposables

L'analyse de chaque catégorie d'immobilisations a ou n'a pas fait ressortir d'immobilisations ayant un caractère décomposable, c'est-à-dire d'immobilisations possédant un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure principale de l'immobilisation.

Modalités d'amortissement retenues

Conformément au plan comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté.

Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire (L).
Les taux les plus couramment appliqués sont les suivants :

Immobilisations incorporelles et corporelles	Mode (L/D)	Durée
Logiciels et immobilisation incorporelles	L	1 – 10ans
Installation matériel et outillage	L	10 ans
Matériels de transport	L	3 – 5 ans
Matériels de bureau et informatique	L	2 – 5 ans
Mobiliers	L	5 – 10 ans



Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

2.2 Créances

Tableau Etat des créances et des dettes

On relève principalement :

Le poste « Créances Usagers et Comptes rattachés » : 302 864 € (Participations à recevoir)

Le poste « Autres Créances » : 195 615 € (Subventions et autres produits à recevoir).

2.3 Dettes

Tableau Etat des créances et des dettes

On relève principalement :

Le poste « Dettes fournisseurs », d'un montant de 29 182 €, qui enregistre les factures d'achats non réglées au 31/12/2025 et les factures fournisseurs non reçues, concernant des dépenses à rattacher à l'exercice clos.

Le poste « Dettes fiscales et sociales », d'un montant de 291 232 € comprend des cotisations sociales du dernier trimestre, non encore réglées au 31/12/2025, des provisions pour congés payés et charges sociales et fiscales rattachée.

2.4 Dépréciations inscrites au bilan

Tableau des provisions et dépréciations inscrites au bilan

Les dépréciations de l'actif

Néant

Les provisions inscrites au passif (provisions pour risques et pour charges)

Provision pour indemnités départs retraite : 211 841 €

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R- 01 du CNC.

Taux d'actualisation : 0.98 %

Âge de départ en retraite : tranche 60-67 ans



Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

2.5 Fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés

A la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée, est inscrite en charge en « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan en « fonds dédiés ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Les fonds dédiés constitués au 31/12/2025 sont de 27 540€: pour la subvention état fond vert.

2.6 Traitement des conventions de financement

Tableau : Principales ressources d'exploitation de l'association – Subventions d'investissement non renouvelables – Suivi des fonds dédiés – Produits constatés d'avance

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits de l'association, lorsque :

- Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur,
- Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties.

La part non consommée des subventions de fonctionnement affectées est inscrite en fonds dédiés (Cf2.5).

Les subventions d'investissement : Le Règlement n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ne retient que les dispositions du Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général. Il s'agit d'un changement de méthode comptable avec traitement rétrospectif.

2.7 Contributions volontaires

Néant

2.8 Engagements financiers hors bilan et autres informations

Engagements pris en matière de retraite

Voir paragraphe 2.4 sur les provisions pour risques et charges.

Engagements reçus

Néant



Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

Effectif de l'AUDAT VAR

Effectif moyen en 2025 : 22.86 salariés (Equivalent Temps Plein)

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (article 30 de la loi n°3006-586 du 23 mai 2006)

Rémunérations : 214 010 €

Avantages en nature : 2 170 €

2.9 Informations sur la masse salariale

	BRUT	CHARGES FISCALES ET SOCIALES	CDD	CDI	ETP	Dont embauche durant l'année	Dont sorties durant l'année
	1 048 125 €	675 167 €	1	27	22.86	5	2
Cadres	1 012 871 €	648 571 €		26	21.61	4	2
Employés	35 254 €	26 596 €	1	1	1.25	1	



Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

2.10 Informations complémentaires

Financiers	Montant (€)
TPM (Toulon Provence Métropole)	220 218 €
Urbasud	11 000 €
Communauté de communes Cœur du Var	35 046 €
ETAT	261 509 €
ARS	8 011 €
Communauté de communes Porte des Maures	15 000 €
Communauté de communes Golfe de St Tropez	112 006 €
Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume	30 000 €
Communauté de communes Vallée du Gapeau	40 620 €
Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon	38 026 €
Dracénie Provence Verdon agglomération	25 494 €
Communauté de communes Pays de Fayence	5 115 €
Communauté de communes Provence Verdon	12 584 €
Dreal PACA	14 000 €
DRAAF PACA	20 700 €
Total	849 329 €

2.11 Evénements particuliers

Voir 1.3



Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	52 482				52 482
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 482				52 482

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					116 467
	Instal., agencement, aménagement divers	96 509		19 958		2 410
	Matériel de transport	9 010			6 600	310 525
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	296 021		14 504		
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	401 540		34 463	6 600	429 403

BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
--	--	--	--	--	--	--

FINANCIERES	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					10 059
	Prêts et autres immobilisations financières	10 059				
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 059				10 059

TOTAL	464 080		34 463		6 600	491 943
--------------	----------------	--	---------------	--	--------------	----------------



Amortissements

Etat exprimé en euros

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	1 à 10	Linéaire	52 482			52 482
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			52 482			52 482
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Autres Instal., agencement, aménagement divers	5 à 10	Linéaire	65 571	7 224		72 795
Matériel de transport	5 ans	Linéaire	9 010		6 600	2 410
Matériel de bureau, mobilier	5 à 10	Linéaire	282 873	10 487		293 360
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			357 454	17 711	6 600	368 565
TOTAL			409 936	17 711	6 600	421 047



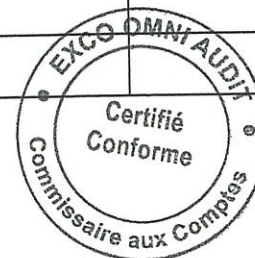
Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	211 269	572		211 841
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		211 269	572		211 841
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		211 269	572		211 841

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	572	
--	-----	--

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

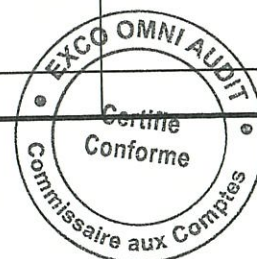


Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			10 059
	Autres immobilisations financières	10 059		
	Clients, usagers douteux ou litigieux		302 864	
	Autres créances clients, usagers	302 864		
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés		793	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	793		
	Impôts sur les bénéfices		7 808	
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 808		
	Autres impôts, taxes versements assimilés		177 509	
	Divers	177 509		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations	9 505	9 505	
	Débiteurs divers		23 425	
	Charges constatées d'avance	23 425		
	TOTAL DES CREANCES	531 962	521 903	10 059
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	29 182	29 182		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	95 233	95 233		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	148 832	148 832		
	Impôts sur les bénéfices	6 797	6 797		
	Taxes sur la valeur ajoutée	26 960	26 960		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	13 410	13 410		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	74 682	74 682		
	Dette représentative de titres empruntés		7 034		
	Produits constatés d'avance	7 034			
	TOTAL DES DETTES	402 130	402 130		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Engagements de crédit-bail

Etat exprimé en euros	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
Valeur à la signature du contrat					
Coût d'entrée de l'actif					
Dot. aux amortissements théoriques					
De l'exercice					
Cumulées					
TOTAL					
Valeur nette					
Redevances payées					
De l'exercice				17 787	17 787
Cumulées					
TOTAL				17 787	17 787
Redevances restant à payer					
à 1 an au plus				16 125	16 125
entre 1 et 5 ans				21 472	21 472
à plus de 5 ans					
TOTAL				37 596	37 596
Prix d'achat résiduel					
à 1 an au plus					
entre 1 et 5 ans					
à plus de 5 ans					
TOTAL					



Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves	927 313				927 313
Autres réserves					
Report à nouveau	402 471	517			402 988
Excédent ou déficit de l'exercice	517	(517)	22 899		22 899
Situation nette	1 330 302		22 899		1 353 201
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 330 302		22 899		1 353 201



Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				23 425
charges constatées d'avance			23 425	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				23 425



Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	7 340	6 584	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	7 340	6 584	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)							
--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

